



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Installation du Conseil spécialisé « mer et aquaculture » de FranceAgriMer renouvelé : les professionnels proposent Hervé Jeantet à la présidence

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les produits de la mer, de l'aquaculture et de la pêche professionnelle en eau douce s'est réuni le 23 octobre 2013, sous la présidence de Cécile Bigot, directrice des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) au ministère chargé de la mer et de la pêche. La présidente de séance a procédé à l'installation de ce Conseil renouvelé dont les membres ont été nommés par arrêté en date du 10 octobre dernier (publié au JORF le 22 octobre 2013).

Frédéric Cuvillier, ministre délégué aux Transports, à la Mer et à la Pêche souhaite lui confier un rôle plus stratégique et a modifié sa composition à cette fin, avec :

- un cercle plus restreint de 32 membres au lieu de 38 ;
- un rééquilibrage de la représentation des familles professionnelles ;
- la nomination de suppléants permettant de maintenir la diversité d'expression et de représentation en fonction des ordres du jour ;
- l'introduction de représentants des organisations de filières de composition interprofessionnelle, d'un économiste universitaire et d'une ONG pour intégrer davantage les données techniques, économiques et environnementales aux avis du Conseil.

### Hervé Jeantet reconduit à la présidence

Les membres du Conseil ont proposé à Frédéric Cuvillier, ministre délégué aux Transports, à la Mer et à la Pêche, de reconduire à la présidence Hervé Jeantet, membre du Conseil au titre de l'Union des armateurs de la pêche française (UAPF). Sa nomination sera officialisée par un arrêté ministériel.

Hervé Jeantet a remercié les membres du Conseil pour cette marque de confiance et pour le travail accompli ces dernières années, grâce à l'implication de toutes les familles professionnelles.

« Je compte encore renforcer l'esprit de filière et la stratégie collective que nous avons initiés, afin d'optimiser les moyens publics et professionnels », a-t-il déclaré, en soulignant que le conseil spécialisé, dans sa nouvelle formation, constitue la représentation nationale la plus large des organisations professionnelles représentatives des filières de la pêche, de la conchyliculture, de l'aquaculture et de la pisciculture

### Mise en œuvre de la réforme de la Politique commune de la pêche (PCP) et du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

Le Conseil spécialisé a insisté sur le volet économique de la réforme et, en particulier, sur les plans de production et de commercialisation (PPC) destinés à renforcer les organisations de producteurs (OP). Chaque OP doit proposer, dans le cadre du futur règlement, un plan d'actions pluriannuel, qui sera cofinancé par les cotisations des adhérents, l'État membre et le FEAMP. La DPMA et FranceAgriMer ont proposé une assistance aux organisations de producteurs du secteur pêche et de l'aquaculture pour la préparation de ces nouveaux outils. En matière de gestion du marché, l'indemnisation du retrait des invendus sera remplacée par des contrats aidés de stockage privé, principalement par congélation, si les prix descendent en dessous d'un prix de déclenchement minimum.

### Conjoncture de la filière pêche et aquaculture : un marché international toujours tendu

Le marché international est toujours sous tension en raison de plusieurs facteurs, notamment :

- des disponibilités en cabillaud toujours très importantes avec des volumes exportés par la Norvège au 1<sup>er</sup> semestre 2013 qui ont atteint le niveau le plus élevé jamais observé (source FAO), tandis que son prix atteignait le niveau le plus faible constaté depuis 1997 ;
- des cours du saumon qui flambent à nouveau, depuis début 2013 (demande forte et coûts de production particulièrement élevés) qui affectent les transformateurs et freinent la consommation de détail ;
- des disponibilités en crevettes d'élevage en provenance des pays d'Asie qui continuent de décroître (syndrome de mortalité précoce), entraînant une forte hausse des prix mondiaux.

### Marché français : une demande atone malgré des disponibilités moindres

Les volumes mis en vente en halles à marée au cours des douze derniers mois (octobre 2012 à fin septembre 2013) reculent de 3 % par rapport à la même période 2011/2012.

Toutes les catégories d'espèces sont touchées par des baisses d'apports. Malgré cette baisse des disponibilités, la demande sur le marché intérieur, comme à l'exportation, est peu soutenue.

La commercialisation des produits a été plus difficile, ce qui s'est traduit par un prix moyen à la première vente en recul de 3 %, qui est passé de 3,07 €/kg à 2,98 €/kg toutes espèces confondues.

Outre le manque de dynamisme de la demande, lié la situation économique difficile de la France et de ses principaux pays clients historiques (en particulier de l'Espagne), d'autres éléments de conjoncture peuvent être avancés pour expliquer ces évolutions : la concurrence accrue des produits d'importation sur le marché intérieur, principalement ceux en provenance de Norvège, le renchérissement des coûts liés au niveau élevé du prix du carburant, et, dans une moindre mesure, les conditions climatiques du début de l'année 2013, qui ont pu avoir un impact négatif à la fois sur les sorties en mer et sur la consommation des espèces de saison.

### **Consommation des ménages : moins de saumon, plus de cabillaud**

Sur les douze derniers mois (cumul d'octobre 2012 à septembre 2013), les achats de poissons frais des ménages pour leur consommation à domicile reculent de 2 % en volume par rapport aux douze mois précédents, tandis que le prix moyen d'achat progresse de 2 %. Le saumon, qui représente 22 % des achats de poisson frais en volume, explique à lui seul ces évolutions : sur la période, la flambée de son cours à l'importation a été répercutée au stade du détail (+ 12 %), ce qui s'est traduit par une forte réduction des volumes achetés (- 11 %). À l'inverse, la consommation des poissons blancs a augmenté, en particulier celle du cabillaud, espèce cible des opérations de promotion des grandes et moyennes surfaces, dans un contexte de disponibilités accrues.

Pour en savoir plus : *Note de conjoncture pêche et aquaculture* de FranceAgriMer, 23 octobre 2013

### **Promotion des produits de la pêche et de l'aquaculture : orientations 2014**

Les premières orientations pour la promotion 2014 ont été présentées au Conseil : le Comité national de la conchyliculture (CNC), comme le Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture (Cipa), souhaitent reconduire leurs actions de communication en 2014 avec le soutien de FranceAgriMer.

Le Conseil spécialisé s'est prononcé pour une nouvelle communication générique en faveur des produits de la mer pour soutenir la consommation, en lien avec France Filière Pêche.

### **Exposition universelle de Milan en 2015 : un pavillon France ouvert à toutes les interprofessions et à toutes les entreprises**

Alain Berger, Commissaire général de la France pour l'Exposition universelle de Milan en 2015 a présenté aux membres du Conseil le projet français pour cette manifestation, dont le thème sera « *Nourrir la planète, énergie pour la vie* ». Sous la bannière « *Produire et nourrir autrement* », le pavillon France déclinera la diversité de l'offre française sous toutes ses formes, dans différents espaces intérieurs et extérieurs.

Cette vitrine pour les entreprises françaises est ouverte à tous les partenariats : régions et DOM, interprofessions, entreprises de toutes tailles et de tous secteurs. Toutes les filières sont invitées à participer, qu'elles représentent les productions végétales ou les productions animales, y compris la pêche et l'aquaculture. À ce jour, 133 pays ont confirmé leur présence et 20 millions de visiteurs sont attendus. Les membres du Conseil spécialisé ont émis le souhait de s'associer à la préparation de ce projet, pour mettre en avant poissons, coquillages et crustacés dans l'art culinaire français.

### **Soutien aux investissements de traçabilité reconduit en 2014**

Dans le cadre du règlement « contrôle », la Commission européenne a proposé aux États membres de mettre en œuvre un plan d'aide aux opérateurs de la filière pour soutenir les projets d'investissements collectifs ou d'entreprise destinés à assurer la traçabilité des lots, depuis la première commercialisation jusqu'à la distribution des produits frais et transformés. Objectif : garantir tout au long de la filière que les produits mis en œuvre ont été capturés dans le respect des règles. La Commission a validé une série de projets pour un montant d'aide de 2,5 M€ en 2013, dont FranceAgriMer instruira les dossiers. Cette opération sera reconduite en 2014.

Le prochain Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les produits de la mer, de l'aquaculture et de la pêche professionnelle en eau douce se réunira le 22 novembre 2013.

---

**Service de presse de FranceAgriMer** : [presse@franceagrimer.fr](mailto:presse@franceagrimer.fr)

Laurence Gibert-Mesnil  
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05  
Tél. : 01 73 30 22 54

[laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr](mailto:laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr)  
[virginie.nicolet@franceagrimer.fr](mailto:virginie.nicolet@franceagrimer.fr)

---